



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

Président : M. J.Pierre Delhotal.

Présents : Mmes Martine Delhotal, Lucile Grondard, Pascale Peterlongo, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié, Fabienne Valentin.

Dominique Dutoit, Régis Masson, Loïc Pavy, Daniel Pescheux, Martial Vié.

Absents excusés : Mme R. Bruère (pouvoir à Daniel Pescheux), M. V. Herry (pouvoir à Martine Delhotal), M. J.F Prioux (pouvoir à J.P Delhotal).

Secrétaire : Mme Fabienne Valentin.

Invitée : Mme Sylvie Grange, Trésorière.

Ouverture de la séance à 19 h 00

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 novembre 2015.
- Décision Modificative n°3 du BP 2015,
- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI),
- Adhésion à la charte « Natureparif »,
- Indemnité de recensement,
- Demande de subvention auprès de notre Député Franck Marlin,
- Cession des parcelles composant le chemin privé derrière l'Eglise.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 novembre 2015 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 novembre 2015. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Décision Modificative n°3 du BP 2015 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de prévoir une Décision Modificative du BP 2015 suite à un déséquilibre budgétaire en fonctionnement sur le chapitre 012 et en investissement sur le chapitre 20. Monsieur le Maire donne la parole à Mme Martine Delhotal, adjointe chargée des finances, pour commenter l'ensemble des chiffres de cette DM. Le détail de la DM sera joint au compte rendu.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions ou commentaires sur cette DM.

Sans commentaire de la part du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote la décision modificative n°3.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) :

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015, portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), vise à rationaliser l'organisation territoriale, en prévoyant l'établissement d'un nouveau schéma de coopération intercommunale sur l'ensemble du territoire national qui doit être arrêté, par chaque Préfet de département, avant le 31 mars 2016.

A cet effet, Monsieur le Préfet de l'Essonne a présenté le 29 octobre 2015, en commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) son projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Monsieur le Préfet propose un regroupement entre les compétences assainissement, cours d'eau et eau potable pour le périmètre Sud-Est du département.

Sachant que l'un des objectifs est de sécuriser la ressource en eau potable des bassins de vie des Vallées de l'Essonne et de l'Ecole, il apparaît clairement que ce nouveau périmètre apporte une vraie réponse aux enjeux actuels et futurs.

Il est entendu que le SIARCE, avec ses compétences, peut fédérer l'ensemble des syndicats existants dans le nouveau périmètre.

De ce fait, et en dehors de toute considération de délais trop courts, pour la mise en œuvre de ce nouveau schéma, mise en œuvre à la charge de M. le Préfet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par M. le Préfet.

Avant de passer au vote, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques ou commentaires sur cette proposition.

Monsieur Daniel Pescheux fait remarquer qu'il est incohérent de regrouper des syndicats qui n'ont pas les mêmes compétences. Pour exemple, le SIERE qui est un syndicat d'eau et le SIARCE un syndicat principalement orienté sur les cours d'eau et l'assainissement. Madame Pascale Peterlongo signale qu'il est difficile, vu le délai très court entre la proposition de ce projet et le vote de celui-ci, de se prononcer en toute connaissance de cause sans avoir l'impact financier et l'impact sur le personnel de ces regroupements.

Prenant en compte ces remarques, Monsieur le Maire demande, au Conseil Municipal, de se prononcer sur le projet débattu.

VOTE :

CONTRE : 4

POUR : 5

ABSTENTION : 6

ADOPTÉ A LA MAJORITE

4. Adhésion à la charte Natureparif :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour bénéficier d'une subvention de la Région, dans le domaine de l'assainissement non collectif, pour la réhabilitation des filières des particuliers, la Commune doit impérativement adhérer à la nouvelle Charte Régionale de la Biodiversité.

La Charte a vocation à être un outil d'engagement, un centre de ressources et de valorisation à destination de l'ensemble des acteurs publics et privés franciliens.

L'adhésion à la Charte engage la Commune à définir des actions en faveur de la biodiversité pour les trois années à venir. La première étape de l'adhésion est la délibération du Conseil Municipal. A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Charte Régionale de la biodiversité dite Charte « Natureparif » et de lui donner tout pouvoir pour créer un compte utilisateur et signer tout document se rapportant à cette adhésion.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions ou remarques sur cette proposition. Sans commentaire, Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Indemnité de recensement :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prochain recensement aura lieu début 2016. A cet effet, il est alloué à la Commune une indemnité de 1423 €. Vu la tâche importante de cette mission, Monsieur le Maire propose le découpage de cette indemnité comme suit :

- ✓ 1/3 pour le coordonnateur,
- ✓ 2/3 pour l'agent recenseur.

Ce découpage est identique à celui appliqué pour le recensement de 2011.
Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Demande de subvention auprès de notre Député Franck Marlin :

Afin de compléter le financement, pour le réaménagement de l'école, Monsieur le Maire propose de solliciter notre Député Franck Marlin, afin de lui demander l'octroi d'une subvention au titre de sa réserve parlementaire et ce, pour un montant de 8.500 €.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Cession des parcelles composant le chemin privé derrière l'Eglise :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme Bernier, demeurant au 1 Grande Rue, souhaite céder à titre gratuit, à la Commune, les parcelles D2451, 2450, 2146, 2148, composant le chemin privé, derrière l'église, qui dessert un ensemble d'habitations. Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour accepter cette cession et de lui donner tout pouvoir, ainsi qu'à Vincent Herry, 2^{ème} Adjoint, responsable de la transaction, pour signer toutes les pièces s'y afférentes.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 19 h 35

Le Maire,
J.P DELHOTAL